

**II MARANSIN** Des travaux d'aménagement sur les rivières de La Saye, du Galostre et du Lary sont entrepris dès cet automne

# Protection des berges

Le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (appelé aussi Syndicat des trois rivières) présidé par Jean-Marie Bierre, a organisé il y a quelques jours à la salle des fêtes, une réunion d'information publique afin de présenter aux riverains des trois cours d'eau les objectifs de la première tranche de travaux d'aménagements qui vont débiter cet automne. Ce syndicat qui regroupe 24 communes qui s'étendent sur trois cantons (Guîtres, Fronsac, Saint-Savin) plus la commune de Bussac-Forêt en Charente-Maritime a été créé en 1978 dans le but de réaliser ou faire réaliser toutes études et toutes opérations ayant pour objectifs la gestion globale, concertée et équilibrée de ces cours d'eau privés et de leurs affluents (gestion de la ressource et de la qualité des eaux, mise en valeur du milieu aquatique...). C'est ainsi qu'une étude globale de bassin-versant a été réalisée par le bureau privé Aqua Conseils. Il en est ressorti un plan de gestion pluriannuel qui a été approuvé pendant l'été 2007 par le syndicat. Ce rapport détaille l'ensemble des interventions prévues dans les cinq années à venir.

**Sur 17 kilomètres.** Aujourd'hui le syndicat passe dans la phase active de son projet et une première tranche de travaux va débiter cet automne sur différents tronçons représentant une longueur totale de 17 kilomètres et qui dureront jusqu'à la fin du premier trimestre 2009. C'est ainsi que huit tronçons sur



Les propriétaires riverains des trois rivières ont été conviés à une réunion d'information avant les travaux de cet automne

PHOTO J.G.

la Saye, deux tronçons sur le Lary et un tronçon sur le Galostre vont être réaménagés en ce qui concerne essentiellement la protection des berges en génie végétal, la restauration végétale, l'enrochement pour éviter l'érosion et l'enlèvement des bois morts.

**Accord des propriétaires.** Le financement de ces travaux est assuré à 80 % par différents organismes (Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Aquitaine, Conseil général de la Gironde) et 20 % par le syndicat lui-même. Compte tenu du caractère privé des cours d'eau et de leurs affluents, le syndicat doit avoir l'accord des propriétaires riverains avant d'intervenir. Une convention fixant les modalités d'interventions sur les parcelles concernées a été envoyée à chaque propriétaire, qui doit la retourner si-

gnée. En l'absence de retour de cette convention, le syndicat considérera qu'il peut intervenir en application de différents articles liés au Code de l'environnement. Parallèlement, une enquête publique entraînera une déclaration d'intérêt général pour l'intervention sur propriétés privées. Elle sera lancée du 22 septembre au 6 octobre. Un registre est déposé à la mairie de chacune des communes concernées. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à Galgon le 22 septembre, de 8 h 30 à 11 heures ; à Bussac-Forêt le 26 septembre, de 10 h 30 à 12 heures ; à Maransin le 29 septembre, de 14 heures à 17 heures ; et de nouveau à Galgon le 6 octobre, de 14 heures à 17 heures.

: Jean Gaury

Renseignements, contacter Batiste Londeix technicien rivière au 06 74 30 58 75.